

## Avis publics



### ORDONNANCES NUMÉROS 2020-26-048 À 2020-26-050

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 5 octobre 2020, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCE NUMÉRO 2020-26-048**, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), permettant la fermeture d'une partie de la rue de Drucourt entre les rues Marquette et Fabre du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 juillet 2022, pour le projet d'aménagement temporaire de la « Place publique pour enfants »;

**ORDONNANCE NUMÉRO 2020-26-049**, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), permettant la fermeture temporaire des chemins publics selon les rues, les ruelles, les dates et l'horaire autorisé entre le 5 octobre et le 31 décembre 2020, dans le cadre des projets pilotes de ruelles actives et de rues écoles;

**ORDONNANCE NUMÉRO 2020-26-050**, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., c. B-3), permettant des travaux de rénovation de l'enveloppe de l'école Saint-Étienne située au 5959, avenue Christophe-Colomb, en dehors des plages horaires prescrites, soit du lundi au vendredi jusqu'à 21 h, du 21 septembre 2020 au 20 novembre 2020.

Lesdites ordonnances sont annexées au présent avis.

Fait à Montréal, ce 7 octobre 2020.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., c. C-4.1, Article 3)**

**ORDONNANCE NUMÉRO 2020-26-048**

**ORDONNANCE RELATIVE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE DE LA  
« PLACE PUBLIQUE POUR ENFANTS »  
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT– LA PETITE-PATRIE EN 2020-2022**

À la séance du 5 octobre 2020, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

- 1.** À l'occasion du projet d'aménagement transitoire de la « Place publique pour enfants » dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de 2020 à 2022, il est exceptionnellement permis de procéder à la fermeture d'une partie de la rue de Drucourt entre les rues Marquette et Fabre.
- 2.** L'autorisation visée à l'article 1 est valable du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 juillet 2022.

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., c. C-4.1, Article 3)**

**ORDONNANCE NUMÉRO 2020-26-049**

**ORDONNANCE RELATIVE AUX PROJETS PILOTES DE RUELLES ACTIVES ET  
RUES ÉCOLES  
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT– LA PETITE-PATRIE EN 2020**

À la séance du 5 octobre 2020, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. À l'occasion des projets pilotes de ruelles actives et de rues écoles de Rosemont–La Petite-Patrie en 2020, il est exceptionnellement permis de procéder à la fermeture temporaire d'un chemin public visé par un des projets pilotes.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable du 5 octobre 2020 au 31 décembre 2020.
3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les rues, les ruelles les dates et les heures autorisés par le Directeur d'arrondissement.
4. L'organisateur d'une fermeture temporaire d'un chemin public visé à l'article 3 doit, en tout temps pendant et sur le chemin public fermé temporairement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du Directeur d'arrondissement.

**R.R.V.M., c. B-3 RÈGLEMENT SUR LE BRUIT ET LES NUISANCES  
RCA-109, a. 1**

**ORDONNANCE NUMÉRO 2020-26-050**

**Ordonnance relative à la rénovation de l'enveloppe de l'école Saint-Étienne**

À la séance du 5 octobre 2020, le conseil de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, décrète :

1. Autoriser, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, des travaux de rénovation de l'enveloppe de l'école Saint-Étienne située au 5959, avenue Christophe-Colomb, en dehors des plages horaires prescrites, soit du lundi au vendredi jusqu'à 21 h du 21 septembre 2020 au 20 novembre 2020.